

Garantie spéciale COVID 19 - FTI Voyages

Assurance PCR avec assurance accidents et assistance médicale

Quels sont les événements couverts par l'assurance ?

Protection COVID

Annulation de voyage basée sur un test PCR positif

- En cas de test PCR positif effectué moins de 72 heures avant le début du voyage, celui-ci peut être annulé.
- Le remboursement des frais lié à une annulation de voyage s'applique à toutes les personnes participant au voyage.
- Prix du voyage max. : 1500 € par personne.

Assurance accidents

- Invalidité
- Décès (somme assurée max. 25 000 €)

Informations médicales, conseil et assistance

- Numéro d'urgence : +33 5 54 21 18 00

La protection contre le coronavirus s'entend sans franchise.

Que faut-il prendre en compte en cas de sinistre ?

Indications importantes en cas de sinistre :

Si vous faites valoir des droits au titre de votre assurance voyage, nous exigeons généralement les documents suivants en cas de sinistre :

1. Copie de la confirmation de réservation de l'organisateur du voyage
2. Coordonnées bancaires pour effectuer le virement du remboursement éventuel (N° IBAN) du destinataire, (BIC également pour les virements à l'étranger)
3. Certificats médicaux indiquant les dates de diagnostic et de traitement
4. En cas de décès, une copie du certificat de décès

Veillez nous faire parvenir vos déclarations de dommages rédigées de manière libre à :

HanseMerkur

Reiseversicherung AG c/o IMA France,

118 Avenue de Paris,

79 033 NIORT CEDEX 9

Tél. : +33 5 54 21 10 55,

Fax : +33 5 54 21 11 16

E-mail du département des sinistres : sinistres@hansemerkur.fr

Le délai de traitement du sinistre peut s'allonger en cas de documents manquants ! Attention : ne pas agraffer, ni attacher vos documents ensemble !

